

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---+---

DECRET N° 80-269 du 22 septembre 1980

chargeant le Camarade DANKORO Soulé,
Ministre de la Jeunesse et des
Sports de l'intérim du Camarade
Moussa Ali TRAORE, Ministre des
Enseignements Maternel et de Base
pour compter du 22 septembre 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 22 septembre 1980, le Camarade DANKORO Soulé, Ministre de la Jeunesse et des Sports assure l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa Ali TRAORE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 septembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MJS-MEMB 6 autres
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-ISJ 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sec-
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.